

Charte des Responsabilités humaines

Parce que les sociétés doivent se mettre d'accord sur une éthique commune pour gérer ensemble notre planète, un troisième pilier de la communauté internationale est nécessaire, à côté de la Charte de l'ONU et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, fondé sur la responsabilité mutuelle.

Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

Charte, Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, décembre 2001, 8 pages (bip 874)

Résumé

La Charte de responsabilités humaines est le fruit d'un processus de travail international et intellectuel de dix ans, mené dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. Reprenant une idée lancée dès la première conférence mondiale sur l'environnement, à Stockholm en 1972, le travail est parti de la conviction que pour gérer notre unique planète, les peuples de la terre devaient se mettre d'accord sur des principes éthiques communs, formant le troisième pilier de la vie internationale. Son élaboration doit résulter d'un dialogue entre les civilisations pour que chacune y retrouve les principes auxquels elle est attachée. Il s'est largement inspiré des travaux de l'Alliance, des initiatives menées dans le cadre de la Charte de la Terre, des travaux de l'Interaction Council, de l'espace de dialogue créé entre autorités religieuses où ont pu être confrontés les différentes traditions.

C'est autour de la notion de « responsabilités humaines » - reflet de nos interdépendances- qu'un socle éthique commun a progressivement émergé. La Charte a été adoptée lors de la première Assemblée Mondiale de Citoyens, à Lille en décembre 2001. En 2004, elle est traduite en 30 langues et est mise en débat dans les différents continents. Elle inspire l'idée d'un nouveau contrat social et l'énoncé des principes de responsabilité dans différents milieux : scientifiques, universitaires, cadres, artistes, militaires, juristes, agriculteurs, femmes, etc.

Mots-clés thématiques : ETHIQUE; DIALOGUE INTERCULTUREL; CHARTE DES RESPONSABILITÉS HUMAINES; COMMUNAUTE MONDIALE

Mots-clés géographiques : MONDE

Réf. : intranetfph/bip/874, AVE311 - Comment faire émerger un système de valeurs communes

Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

Présentation d'une proposition d'une Charte des Responsabilités humaines

Enjeu, contenu, et mode d'élaboration de la Charte des Responsabilités humaines

D'où vient l'idée de Charte ?

"La terre est notre seule, unique et irremplaçable patrie. L'humanité, dans toute sa diversité, appartient au monde vivant et participe à son évolution. Leurs destins sont inséparables".

C'est par ces mots que commençait la première proposition de Charte soumise, en 1999, aux différents groupes de travail de l'Alliance pour un Monde responsable, pluriel et solidaire. Ce fut un moment essentiel de l'histoire de la Charte de l'Alliance, un processus de dialogue divers et intense entre tous ceux qui partageaient les mêmes préoccupations devant les crises auxquelles l'humanité était confrontée et qui ont voulu s'unir aux autres pour relever les défis de notre temps.

Les discussions ont porté sur la nécessité d'une Charte, sur sa légitimité, sur sa nature, sur son processus d'approbation, sur la manière de la mettre en œuvre au sein de la société civile et au niveau des institutions internationales.

Tout au long du processus, ce projet de 1999 se révéla un "pré-texte" aux deux sens du mot : il a permis de susciter un intense dialogue interculturel et interdisciplinaire et il fit l'objet de propositions d'amendements.

Pourquoi une nouvelle Charte ?

En 1993, l'Alliance est née de la publication d'un texte fondateur : la "Plateforme pour un Monde responsable et solidaire". Il s'agissait d'un appel à nous unir pour surmonter notre sentiment d'impuissance en face des crises majeures du monde actuel : le fossé entre le Sud et le Nord, entre les pauvres et les riches, entre les hommes et les femmes, entre la nature et l'humanité. La Plateforme a joué un rôle essentiel pour mobiliser des gens de tous les continents partageant leurs expériences et leurs idées dans la plupart des domaines de l'activité humaine et pour élaborer des propositions permettant une vie digne pour tous les êtres humains, ainsi que la préservation de la planète.

Au cours de cette première étape, les participants sont arrivés à la conclusion que pour faire face aux grands défis du 21ème siècle, il était nécessaire et urgent d'élaborer un nouveau pacte social entre les êtres humains pour fonder leur partenariat en vue d'assurer la survie de l'humanité et de la planète. Un tel pacte devait prendre la forme d'une Charte adoptée par des citoyens du monde entier et, plus tard, par les institutions internationales.

Un « troisième pilier »

Actuellement, la vie internationale repose sur deux piliers : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, centrée sur la dignité des individus et la défense de leurs droits, et la Charte des Nations Unies, centrée sur la paix et le développement. Ces deux piliers, par le cadre qu'ils ont créé, ont permis un progrès indiscutable dans l'organisation des relations internationales. Mais, au cours des cinquante dernières années, le monde a connu des changements radicaux. L'humanité fait face maintenant à de nouveaux défis. Il est clair que ces deux premiers piliers ne suffisent plus pour fonder les changements en cours et à venir.

L'idée d'un troisième pilier, d'une « Charte de la Terre », traitant principalement des relations entre l'humanité et la biosphère, est apparue pour la première fois à la Conférence mondiale de Stockholm, en 1972. Cette idée fut reprise au moment de la préparation du Sommet de la Terre, en 1992, à Rio de Janeiro mais la rédaction d'une Charte de la Terre ne put finalement aboutir car les gouvernements ne parvinrent pas à s'entendre sur une formulation vraiment adaptée aux défis du monde.

Depuis lors, un grand nombre de projets de Chartes ont été élaborés à partir d'initiatives venant d'origines variées au sein de la société civile internationale. Cette floraison d'initiatives révèle que beaucoup sont convaincus que l'élaboration de ce « troisième pilier » est plus urgente que jamais . L'Alliance a fait de la rédaction collective d'une telle Charte l'un de ses objectifs.

Le processus de rédaction

Le processus d'élaboration d'une Charte était itératif, car il devait satisfaire aux deux objectifs d'unité et de diversité : il fallait élaborer des fondations communes pour l'action tout en respectant la diversité culturelle, linguistique, économique, politique et géographique. Une démarche d'aller et retour fut adoptée pour construire progressivement une convergence.

De 1995 à 1998, à l'initiative d'André Levesque et de son équipe, des ateliers de travail furent animés en Afrique, Asie, Amérique latine et Europe. Le but de ces ateliers était de dégager des valeurs et des principes communs à partir de la réalité quotidienne telle qu'elle était vécue dans les différentes sociétés. La première proposition de Charte (1999) était le résultat de ces travaux.

De 1999 à la fin de 2000, ce projet de Charte fut testé de manière systématique en examinant comment les principes énoncés pouvaient s'appliquer de manière spécifique dans différents domaines de l'activité humaine et dans différents contextes culturels.

Au même moment, de nombreux chantiers de l'Alliance élaboraient des propositions capables de relever des défis du 21ème siècle chacun dans son domaine.

Les réactions au projet de Charte de 1999 et l'examen de ces propositions conduisirent à décider, en 2001, de refondre le projet dans un texte capable d'incorporer l'ensemble de ces réflexions.

Le comité de rédaction soumit à l'automne 2001 un premier projet à un Comité de Sages dont les commentaires permirent d'apporter au texte initial des améliorations considérables. Cette proposition fut soumise à l'Assemblée mondiale de Citoyens, organisée par l'Alliance en décembre 2001, à Lille (France). Les participants examinèrent sa pertinence dans les différents contextes qui sont les leurs. Leurs commentaires permirent une rédaction adaptée qui, après l'Assemblée de Lille, fut soumise au débat auprès des allié-e-s pour aboutir au texte final ci-après largement diffusé à partir du mois d'octobre 2002.

Le voyage ne s'arrête pas à Lille

Après l'Assemblée de Lille, la Charte devra faire son chemin au sein de la société civile et, du moins le souhaitons-nous, à un moment ou un autre, auprès des institutions internationales. L'Alliance continuera à tester la pertinence du texte par rapport aux différents contextes culturels et aux différents milieux socioprofessionnels.

La Charte : un noyau commun pour la diversité des propositions

portées par l'Alliance

La Charte des responsabilités humaines ne se suffit pas à elle-même. Elle met simplement en lumière l'essence de ce qui est commun aux propositions élaborées par les différents groupes de travail de l'Alliance : l'appel à prendre conscience de la nécessité impérieuse d'assumer de nouvelles responsabilités aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif.

Ses principes directeurs se présentent comme le noyau commun susceptible d'être transposé et concrétisé dans différents domaines de l'activité humaine et dans différentes langues sous une forme adaptée à chaque culture. Pour utiliser une métaphore : ce noyau commun peut être aussi vu comme les racines d'un arbre, comme l'arbre banian, qui donne naissance à un grand nombre de branches et à de nouveaux troncs ; ces derniers correspondent à la traduction des principes directeurs dans les divers contextes culturels et les divers domaines de l'activité humaine.

Les caractéristiques majeures de la Charte

Les caractéristiques majeures de la Charte sont les suivantes :

- C'est une Charte des responsabilités de l'humanité face aux défis du 21ème siècle.
- Ce n'est pas un document circonstanciel, correspondant à des préoccupations de court terme ou à une activité humaine particulière. Au contraire, la Charte propose des principes généraux communs à tous ceux qui l'adoptent.
- La Charte doit servir de fondement à un nouveau pacte social définissant de nouvelles règles pour chaque milieu social et professionnel dans leurs relations avec la société. Elle veut être un cadre de référence pour des conduites personnelles mais aussi pour la vie politique, institutionnelle et juridique.
- Les principes généraux qu'elle énonce doivent être traduits dans des contextes divers et faire l'objet d'applications progressives dans différents domaines de l'activité humaine en étant le cadre de référence de différents milieux (les gens eux mêmes, les communautés, les milieux socioprofessionnels, les gouvernements, les entreprises, etc...).

La « responsabilité » est-elle un concept universel ?

Oui et non. On peut rencontrer la notion de responsabilité, en tant que concept éthique, dans tous les groupes humains, avec cependant des différences dans la manière dont la responsabilité doit être assumée. Dans certaines sociétés, la responsabilité est attribuée par le groupe à une

certaine personne, plutôt qu'elle n'est assumée par l'un ou l'autre de ses membres à sa propre initiative. Dans ces conditions, la manière dont chacun est tenu responsable de ses actes diffère en pratique. Et les différences culturelles sont encore plus marquées quand il s'agit de donner un contenu légal à l'idée de responsabilité.

La crise à laquelle fait maintenant face l'humanité impose de dépasser ces différences. De même que les nations du monde ont accepté l'idée de « Droits de l'Homme », il devient nécessaire d'introduire maintenant la notion de « Responsabilités Humaines ». D'ailleurs, une coopération et une gouvernance mondiales ne sont pas concevables sans un certain nombre d'idées et de principes universels qui, d'où qu'ils viennent, puissent être considérés comme bénéfiques à l'ensemble de l'humanité.

La responsabilité à l'égard de la vie elle-même

L'ampleur des crises sociales et environnementales de notre temps fait que l'enjeu est maintenant le don de la vie elle-même. La vie n'est pas créée par les êtres humains. Ils en font partie : la vie, c'est le mystère qui relie tout ce qui vit, qui se perpétue dans la nature, au sein de l'humanité et dans leurs relations entre elles. En dépit de sa diversité, l'humanité a la responsabilité commune de sauvegarder le droit à la vie elle-même. C'est pourquoi une Charte basée sur cette prise de conscience est « universelle » au sens strict du terme en ce qu'elle concerne tout ce qui existe, le visible comme l'invisible. Elle englobe quelque chose qui va au-delà des capacités humaines de compréhension et de gestion mais dont l'humanité dans son ensemble est responsable.

De cette responsabilité fondamentale découle la nécessité de créer et de préserver une place pour les autres peuples et les autres formes de vie. La manière dont cette place et cette responsabilité sont partagées variera d'un contexte à l'autre mais partout, la préservation de la place d'autrui et des autres formes de vie constitue une partie intégrante de la préservation de la vie elle-même.

C'est cette vision qui a inspiré la proposition ci-après de Charte des Responsabilités humaines.

Charte des responsabilités humaines

Six "thèses" à la base de la Charte

- 1. Face à une situation radicalement nouvelle de l'humanité, un troisième pilier commun à toutes les sociétés et tous les milieux est nécessaire en complément des deux piliers existants sur lesquels repose la vie internationale : La Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies.**
- 2. Les mêmes principes éthiques peuvent s'appliquer au niveau personnel et au niveau collectif, à la fois guider les conduites individuelles et fonder le droit.**
- 3. La notion de responsabilité, indissociable de toute interaction humaine, constitue un principe universel. Elle est la base éthique commune de la Charte des Responsabilités humaines.**

4. Du fait de l'impact des activités humaines et de l'interdépendance entre les sociétés, une définition élargie de la responsabilité est nécessaire. Elle comporte trois dimensions : assumer les conséquences directes et indirectes de nos actes; s'unir pour sortir de l'impuissance; reconnaître que notre responsabilité est proportionnée au savoir et au pouvoir de chacun.

5. La Charte des Responsabilités humaines n'impose pas de préceptes; elle propose des priorités et invite à des choix.

6. Chaque milieu social et professionnel est appelé à élaborer sur la base de la Charte des Responsabilités humaines, commune à tous, les règles de sa propre responsabilité. Ces règles fondent le contrat qui le lie avec le reste de la société.

Préambule

Jamais auparavant les êtres humains n'ont eu un impact aussi profond sur la vie sociale, politique, économique et culturelle les uns des autres. Jamais auparavant ils n'ont acquis autant de connaissances et de pouvoir pour modifier leur environnement naturel.

En dépit des possibilités immenses ouvertes par ces interrelations toujours plus nombreuses et de la puissance nouvelle qu'a acquise l'humanité, des crises sans précédent apparaissent dans de nombreux domaines.

La croissance des disparités économiques à l'intérieur des nations et entre elles, la concentration du pouvoir économique et politique dans un nombre de plus en plus restreint de mains, les menaces contre la diversité des cultures, ou encore la surexploitation des ressources naturelles, créent des troubles et des conflits dans le monde entier et font naître de grandes inquiétudes sur l'avenir de notre planète : nous nous trouvons à un carrefour de l'histoire humaine.

Or, les institutions sociales qui devraient permettre de faire face à ces défis fonctionnent de manière de moins en moins efficace. Le pouvoir envahissant des marchés internationaux affaiblit le rôle traditionnel des états. Les institutions scientifiques, poursuivant les intérêts étroits de leurs spécialités, se désengagent de plus en plus de l'analyse et de la prise en compte des problèmes globaux et de leurs interactions auxquels est confrontée l'humanité. Les institutions économiques internationales n'ont pas réussi à inverser le cours de la croissance des inégalités. La recherche du profit par les entreprises s'est souvent faite au détriment des intérêts sociaux et environnementaux. Les institutions religieuses n'ont pas suffisamment joué leur rôle dans les réponses à apporter aux nouveaux défis auxquels sont confrontées nos sociétés.

Dans ce contexte, c'est à chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités sur le plan à la fois individuel et collectif.

La présente Charte définit la nature de ces responsabilités et la façon dont elles peuvent s'exercer. Elle constitue un nouveau pas vers la construction d'une gouvernance mondiale démocratique basée sur les responsabilités humaines et d'un cadre juridique dans lequel ces responsabilités s'exerceront.

Nature des responsabilités

L'interdépendance croissante entre les individus, entre les sociétés, et entre les êtres humains et la nature renforce les effets du comportement des individus et des groupes humains sur leur environnement social et naturel, qu'il soit proche ou lointain.

Cette situation ouvre à chacun d'entre nous des possibilités nouvelles pour jouer un rôle dans les nouveaux défis auxquels est confrontée l'humanité : tout être humain a la capacité d'assumer des responsabilités ; même lorsque des personnes se sentent impuissantes, elles gardent la possibilité de s'allier à d'autres pour créer une force collective.

Alors que tous les êtres humains peuvent également prétendre à leurs droits humains, leurs responsabilités sont proportionnelles aux possibilités dont ils disposent. Plus une personne dispose de liberté, d'accès à l'information, de connaissances, de richesse et de pouvoir, plus elle a la capacité d'exercer des responsabilités et l'obligation de répondre de ses actes.

Les responsabilités s'appliquent non seulement aux actions présentes et futures, mais aussi aux actions passées. Les dommages passés causés de manière collective doivent être assumés moralement par la collectivité concernée, et réparés concrètement autant que possible.

Dans la mesure où nous ne connaissons que partiellement les conséquences de nos actes maintenant et dans le futur, notre responsabilité exige également d'agir avec une grande humilité, et de faire preuve de précaution.

Exercice des responsabilités

A travers l'histoire humaine, les traditions de sagesse, qu'elles soient religieuses ou non, ont enseigné des valeurs pour guider le comportement humain vers une attitude responsable ; elles se fondaient pour cela sur l'idée, toujours d'actualité, que la transformation de la société est impossible sans la transformation de l'individu.

Ces valeurs comprennent le respect de toute forme de vie et le droit à une vie en dignité, la préférence pour le dialogue plutôt que pour la violence, la compassion et l'attention aux autres, la solidarité et l'hospitalité, la véracité et la sincérité, la paix et l'harmonie, la justice et l'équité, la préférence pour le bien commun plutôt que pour l'intérêt particulier.

Il arrive cependant que ces valeurs doivent être mises en balance les unes par rapport aux autres, lorsqu'un individu ou une société sont confrontés à des dilemmes tels que la nécessité de favoriser le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et en respectant les droits humains.

Dans de tels cas, la responsabilité humaine implique qu'aucun de ces impératifs ne soit sacrifié aux autres. Il serait vain, en effet, de croire que les problèmes d'injustice économique, de non-respect des droits humains et d'environnement puissent être résolus de façon durable les uns sans les autres. Tous les peuples doivent prendre conscience de cette interdépendance; et même si leurs priorités peuvent varier selon leur histoire propre et leur contexte actuel, ils ne sauraient justifier par ces priorités leur indifférence aux autres enjeux.

C'est dans cet esprit qu'ont été conçus les principes suivants.

Principes devant guider l'exercice des responsabilités humaines

Nous avons tous la responsabilité de faire vivre les Droits Humains dans nos modes de pensée et dans nos actions.

- Pour faire face aux défis d'aujourd'hui et à venir, il est aussi important de s'unir dans l'action que de valoriser la diversité culturelle.
- La dignité de chacun implique qu'il contribue à la liberté et la dignité des autres.
- Une paix durable ne peut être établie sans une justice respectueuse de la dignité et des droits humains.
- Pour assurer l'épanouissement de l'être humain on doit répondre à ses aspirations immatérielles aussi bien qu'à ses besoins matériels.
- L'exercice du pouvoir n'est légitime que lorsqu'il est mis au service du bien commun et qu'il est contrôlé par ceux sur qui ce pouvoir s'exerce.
- La consommation des ressources naturelles pour répondre aux besoins humains doit s'intégrer dans une démarche plus large de protection active et de gestion prudente de l'environnement.
- La recherche de la prospérité ne peut être dissociée du partage équitable des richesses.
- La liberté de la recherche scientifique implique d'en accepter la limitation par des critères éthiques.
- Les connaissances et les savoir-faire ne prennent tout leur sens que par leur partage et leur usage au service de la solidarité, la justice et la culture de la paix.
- Dans les décisions concernant les priorités du court terme il faut prendre la précaution d'évaluer les conséquences à long terme avec leurs risques et incertitudes.